



Compte-rendu du CTT de la DT COAL du 1^{er} mars 2016

Représentants des personnels : présents : SNTF-FO - SNPA-FO – CGT - Génération Forêts-UNSA – SNUPFEN – absents : EFA-CGC

Représentants de l'administration : Y Ducos, M Buzat, J-P Debout, B Dugrain
Assistants sociaux présentes : E Gerphagnon – M Stéphan

Modifications de l'organigramme des services :

- Création d'un poste de chargé de contrat au Service Bois de l'Agence Val de Loire.
- Reconfiguration d'un poste gestionnaire de données SIG/soutien accueil du public sur l'Agence Poitou Charentes.
- Requalification d'un poste géomatitien en référent technique foncier/chasse sur l'agence Montagne d'Auvergne. Voté sous réserve, avant mise en appel, d'affiner les 30 % dévolus à la chasse.
- Reconfiguration d'un poste d'agent sur l'UT Vendée, en Agence des Pays de la Loire, avec relocalisation sur St Jean de Mont. La MF située sur Notre Dame de Monts serait remise en gestion à l'APAS.

Cession de Maisons forestières :

La cession des MF les Landes Blanches (03), MF Bois Blanc (16), MF La Borne St Léger (17), MF Jubeauderies (35) et MF Cordelières (45) suscite débats sur l'opportunité de se départir d'un bien utile aux nouveaux arrivants, inoccupé et se dégradant. Il y a un sursis pour la 1^{ère} et la 5^{ème}, la cession sera réétudiée ultérieurement.

Premières pistes pour les plans d'actions territoriaux :

Ce CTT ce n'est qu'un état des lieux sur les plans d'actions qui seront à développer plus tard. Ils portent sur l'optimisation de la réalisation des aménagements, l'acceptabilité sociale des coupes, le progrès technique sur la DT, le développement du bois façonné et les activités concurrentielles.

Application de la NS sur l'armement :

La législation et la réglementation concernant les armes et munitions ont été profondément modifiées ces dernières années. Tenant compte des dernières évolutions, un cadrage interne est en cours. Une réflexion a été menée au niveau des agences sur leur stockage.

Formation 2016 :

Le cadrage de la politique nationale est rappelé avec la déclinaison en DT COAL.

Un document synthétique donne une vision globale avec les préconisations de formation suivant le domaine biogéographique, nécessaire aux nouveaux arrivants... techniques ! Rien de tel pour les administratifs. Nous le regrettons amèrement !

Il est bien rappelé que c'est au moment de l'entretien annuel que sont repérés les besoins en formation. La formation 2016 est présentée sous forme d'un tableau Excel avec un « lien » qui facilite la pré-inscription en ligne sur GERHFO.

RH : Entretiens professionnels et GRPH 2016 :

Près d'1/4 des personnels partent à la retraite dans les 5 ans, un renouvellement est donc à prévoir avec un développement important des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour l'ensemble des métiers et la création de viviers (RUT, CTrvx, CP Amgt...) là encore la déclinaison dans le soutien administratif ne semble pas avoir été tracée !

RH : le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise (IFSE – composante principale) et de l'Engagement Professionnel (CIA-composante facultative)) :

Son application se fait à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les personnels administratifs de catégorie A et B. La validation est encore attendue pour les personnels de catégorie C. Nous avons exprimé notre réprobation !

Sans diminution de montant, il est sensé, entre autres, valoriser les fonctions, favoriser les mobilités interministérielles... sauf qu'il découlera d'un classement de postes fait en amont et que ce classement suscite plus d'inquiétude que de sérénité, faisant douter certains de la reconnaissance qu'on leur porte, annihilant leur parcours professionnel et les enserrant dans un carcan pour certains.

Après harmonisation de la fiche de poste au niveau national, le classement de chaque poste sera effectif début avril. Il donnera lieu à une note de service portée à la connaissance de chacun. Un recours sera possible en cas de désaccord.

Le dossier est complexe ; il est prévu le passage du DRH, dans chacune des agences pour communiquer sur ce sujet.

Points Divers :

Aucune décision n'a été prise pour le moment en ce qui concerne le périmètre géographique des nouvelles DT. Une consultation est en cours entre le DG et le cabinet ministériel, la décision sera connue le 17 mars prochain. Un CTT portant sur ce point est prévu le 7 avril.

Représentantes
SNPA-FO en CTT
Michelle FAIVRE –
02.40.71.25.13
Maria DORLHENE -
02.38.65.02.85